



AGENDA 21 LOCAL



Pour un avenir durable et solidaire

Soucieu-en-Jarrest (Rhône)

SOMMAIRE



I. Pour un Agenda 21 à Soucieu-en-Jarrest

1. Paroles d'élus
2. Développement durable, Agenda 21... de quoi parle-t-on ?

II. Du diagnostic à l'action

1. Eléments du diagnostic : quels enjeux pour Soucieu-en-Jarrest ?
2. Six axes pour l'action

III. Le plan d'action Agenda 21

- Axe 1** : Favoriser le « vivre ensemble » à Soucieu-en-Jarrest
- Axe 2** : Favoriser les alternatives à la voiture pour un cadre de vie plus agréable
- Axe 3** : Intégrer les principes du développement durable dans la vie quotidienne des Jarréziens
- Axe 4** : Préserver les espaces naturels et agricoles et soutenir l'activité agricole
- Axe 5** : Adapter l'offre commerciale, d'équipements et de services
- Axe 6** : Mettre en œuvre le développement durable dans le fonctionnement de la mairie

IV. Et maintenant ? Tous acteurs !

1. L'implication citoyenne
2. Suivi et évaluation



I. POUR UN AGENDA 21 A SOUCIEU-EN-JARREST

1. Paroles d'élus

La route pour l'avenir

La Commune souhaite apporter sa contribution pour réduire la pression de moins en moins soutenable sur l'environnement et les ressources (eau, énergie, biodiversité), conséquence de l'évolution de la société durant les dernières décennies. L'environnement doit s'entendre au sens large : la nature, l'air, la santé, le bien vivre ensemble...

En s'engageant dans le Développement Durable, la collectivité doit concilier des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en pratiquant « l'art du mieux possible ». Réglementation oblige, les grandes thématiques qui impactent la vie des habitants obéiront de plus en plus aux critères du Développement Durable qu'il s'agisse du logement, des déplacements, de l'agriculture, du cadre de vie, des services...

Avec son Agenda 21, fruit d'une large concertation, la collectivité a souhaité aller plus loin en proposant une liste d'actions concrètes dont l'ambition est de limiter l'impact négatif de nos activités sur notre environnement, tout en assurant le dynamisme de l'économie locale et en favorisant les solidarités sociales et intergénérationnelles. Sa mise en œuvre est fondée sur l'implication de tous les acteurs : citoyens, services municipaux, associations, entreprises... Elle implique des changements de comportements qui relèvent en partie de la Commune et de l'adhésion des habitants, mais aussi d'une multitude d'actions individuelles et citoyennes.

L'Agenda 21 permet d'entretenir cette dynamique collective, c'est aussi un « cahier d'espérances » pour un avenir meilleur.

Gérard GRANGE
Maire

Véronique LACOSTE
Adjointe à l'Environnement et à la Culture

2. Développement durable, Agenda 21... de quoi parle-t-on ?

Agir aujourd'hui pour notre avenir

La notion de développement durable a été formalisée en 1987 dans le rapport Brundtland rédigé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies.

Le développement durable permet de concilier développement économique et social tout en préservant l'environnement et en assurant une bonne qualité de vie aux citoyens.

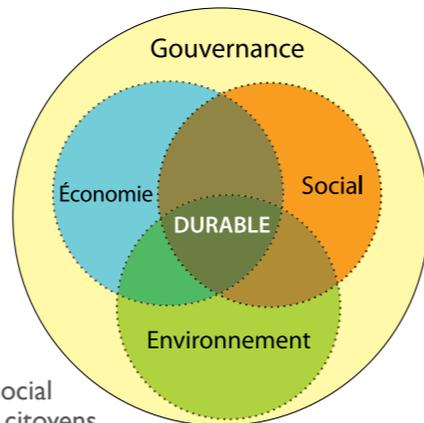
S'engager pour le développement durable, c'est choisir de favoriser l'accès aux ressources pour tous, dans de bonnes conditions tout en protégeant notre cadre de vie. Ce projet est ambitieux : il s'agit de revoir notre conception du développement, depuis longtemps marquée par les valeurs économiques. Pour cela, toutes les échelles sont concernées, des Etats aux citoyens en passant par les collectivités locales.

C'est par la participation de tous que nous parviendrons à mettre en œuvre un développement durable.

Les cinq finalités du développement durable

Les actions de développement durable se doivent de répondre à cinq grandes finalités :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Le développement durable à Soucieu-en-Jarrest

« **Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** »

Cette démarche nous offre la possibilité d'aller au-delà de ce qui était déjà expérimenté sur le territoire : nous utilisons des produits locaux pour les manifestations, nous économisons le papier, nous isolons les bâtiments...

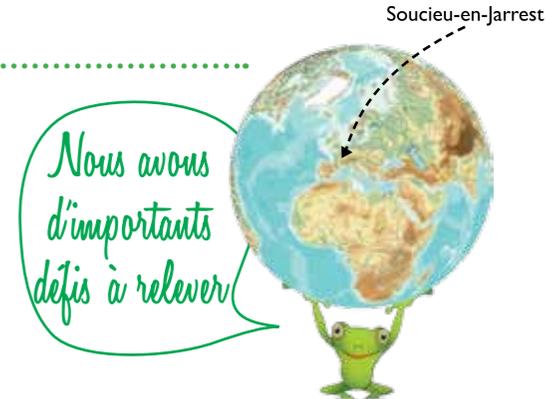
En route pour l'Agenda 21 !

En mettant en œuvre un **Agenda 21**, nous prenons rendez-vous (« Agenda ») avec le 21^{ème} siècle (« 21 »).

Le terme « **Agenda 21** » trouve son origine au Sommet de la Terre de Rio de 1992. Il s'agit d'un plan d'action pour **mieux prendre en compte le développement durable** dans nos activités quotidiennes et politiques.

Les collectivités sont appelées à réaliser des Agendas 21 car leur proximité avec les citoyens facilite l'appropriation des bonnes pratiques par tout un chacun.

Un Agenda 21 est un **programme construit** en cinq étapes traduisant les engagements de la commune en matière de développement durable sur son territoire, dans ses pratiques et dans la vie quotidienne des citoyens.



Chronologie de l'Agenda 21



II. DU DIAGNOSTIC A L'ACTION

1. Eléments du diagnostic : quels enjeux pour Soucieu-en-Jarrest ?



« Soucieu, un village à bon potentiel en termes de développement durable, mais confronté à des défis importants »

Huit enjeux principaux ont émergé du diagnostic partagé avec les habitants.



Les déplacements : les véhicules individuels sont prépondérants, ce qui provoque des émissions de gaz à effet de serre (30 % des émissions du territoire) et une dépendance aux prix du carburant. La faiblesse de l'offre de transports en commun et le fait que 80% des Jarréziens travaillent en dehors du village les rendent dépendants à la voiture.



Les pratiques éco citoyennes peuvent être améliorées, notamment sur le thème des déchets : 80 kg de déchets triés seulement sur 520 kg produits par personne et par an.



Les difficultés d'accès au logement, le coût du foncier, conséquences de l'attractivité d'un village au caractère rural préservé proche de Lyon : si des efforts ont été engagés en faveur du logement social, la commune manque également de logements adaptés au maintien à domicile des personnes âgées. Enfin, l'offre de logements permettant aux jeunes Jarréziens de rester sur la commune serait à développer.



L'adéquation entre l'offre et la demande d'équipements publics et de services du fait de l'augmentation de la population : les équipements sont nombreux et jugés bons par les participants au diagnostic. Il convient toutefois d'être attentif à l'évolution de la population (nombre, âge, besoins) pour que l'offre et l'accueil demeurent de qualité.



Le vivre ensemble : faciliter la convivialité et la solidarité. Si Soucieu-en-Jarrest demeure un village à taille humaine, sa croissance et le manque d'emplois sur place ne facilitent pas la rencontre entre les habitants. Toutefois, les associations constituent un vecteur important de convivialité.



L'activité agricole : la pression foncière et les difficultés d'installation des jeunes font peser des risques pour la pérennité de l'activité agricole sur la commune en dépit de la protection des terres par le Plan Local d'Urbanisme. L'agriculture dispose toutefois de débouchés importants du fait de la proximité de l'agglomération lyonnaise et en vente locale : le potentiel est important.



Le cadre de vie : la proximité de Lyon favorise l'accès à l'emploi et aux services. La présence d'espaces naturels, la qualité du cadre de vie sont à préserver.



Les activités commerciales et leur visibilité : l'offre commerciale et de services est conséquente sur la commune. La crainte de les voir se réduire est toutefois exprimée. Il s'agit de renforcer l'économie locale pour que Soucieu-en-Jarrest demeure le deuxième pôle d'attractivité de la Communauté de Communes.

2. Six axes pour l'action

Lors du Forum 21, les Jarréziens ont été invités à définir les orientations à suivre liées à ces enjeux. Six axes ont ainsi été retenus.

Axe 1 : Favoriser le « vivre ensemble » à Soucieu

Cet axe vise à renforcer la solidarité entre tous et en particulier vis-à-vis des personnes les plus vulnérables, les personnes âgées et handicapées, au travers de la création de logements et en renforçant les lieux de rencontre, d'échanges intergénérationnels et de convivialité : la solidarité n'est pas que l'affaire de l'action sociale, mais aussi de chaque citoyen.

Axe 2 : Favoriser les alternatives à la voiture pour un cadre de vie plus agréable

Afin de limiter notre impact sur l'environnement et les désagréments causés par la densité de la circulation, la commune souhaite développer des alternatives : déplacements doux pour limiter les petits trajets dans le village et covoiturage ou transports en commun pour les parcours domicile-travail.

Axe 3 : Intégrer les principes du développement durable dans la vie quotidienne des Jarréziens

Les citoyens peuvent agir efficacement pour le développement durable par quelques changements de comportement, aussi bien par des éco gestes que par leur implication dans la vie de la commune, la solidarité, etc. Il s'agit donc de développer l'information sur ce que chacun peut faire au quotidien.

Axe 4 : Préserver les espaces naturels et agricoles et soutenir les activités agricoles

La préservation du cadre de vie passe, entre autre, par la protection de l'environnement et des espaces agricoles. Aussi faut-il travailler à fournir des débouchés aux agriculteurs, connaître et sauvegarder la biodiversité.

Axe 5 : Adapter l'offre commerciale, d'équipements et de services

La commune cherche à préserver la diversité des activités économiques présentes sur le village (commerces, services, production agricole, etc.) et à anticiper les nouveaux besoins en termes d'équipements et de services publics liés à l'augmentation et au vieillissement de la population. L'objectif est de conserver la qualité de service, l'économie locale et l'attractivité du village.

Axe 6 : Mettre en œuvre le développement durable dans le fonctionnement de la mairie

La commune a une responsabilité en matière de développement durable et tous les acteurs du territoire ont un rôle à jouer. Il est donc important de mettre en pratique ces principes dans le fonctionnement interne : éco gestes, bâtiments, organisation des services, gouvernance interne et externe, etc. sont autant de leviers pour faire de la mairie une administration exemplaire.

III- LE PLAN D'ACTION AGENDA 21



AXE 1

Favoriser
le « vivre
ensemble »
à Soucieu



Objectif 1.1

Favoriser l'accès au logement et le maintien des personnes âgées dans le village.

Un village, c'est avant tout un lieu de vie, une entité structurée autour des bâtiments et de ceux qui y vivent. Le coût du foncier ne permet pas un accès au logement aisé pour tous. Il s'agit donc de favoriser la création de lieux d'habitation économiquement plus accessibles, assurant davantage de mixité sociale.

A cette question s'ajoute celle de la solidarité avec nos aînés : comment éviter le déracinement lorsque les logements n'ont pas été conçus pour les personnes âgées ?



Action 1

Poursuivre les efforts en faveur du logement social

Le coût du foncier rend l'accès au logement difficile, en particulier pour les populations les plus fragiles,

les jeunes ménages ou les familles monoparentales. Soucieu-en-Jarrest poursuit ses efforts pour davantage de solidarité sur la commune par la création de logements diversifiés, adaptés à tous les types de demandes, afin d'atteindre les 20% de logements sociaux.

Action 2

Favoriser l'adaptation du logement au maintien à domicile

Il est important d'offrir aux personnes âgées et aux personnes handicapées la possibilité de vivre au village en les informant sur les aides disponibles pour l'aménagement de leur habitat et en mettant à leur disposition des logements adaptés. La démarche est engagée, notamment sur le nouveau quartier de la Piat. Il reste beaucoup à faire pour permettre le maintien à domicile du plus grand nombre.

Action 3

Sauvegarder le patrimoine bâti

Les bâtiments de pierres confèrent au village une identité architecturale particulière. Il est nécessaire de préserver ce cadre d'habitat afin de garantir la qualité de vie au village, son caractère rural.

Le patrimoine bâti comprend aussi les vestiges de l'aqueduc romain du Gier, édifice particulièrement important du point de vue historique, patrimonial et touristique.



Objectif 1.2

Développer les lieux de convivialité et de rencontre.

Soucieu-en-Jarrest est un village à taille humaine où le « bien vivre ensemble » peut être renforcé. La commune souhaite développer des lieux favorables à la rencontre comme les places et parcs publics, mais aussi des activités propices à la convivialité.

Il est aussi important de soutenir et accompagner les initiatives des Jarréziens allant en ce sens.

Action 4

Créer et développer l'aménagement paysager des places favorisant leur caractère convivial

Il s'agit de mieux définir les fonctions de chacune des places de Soucieu-en-Jarrest afin de leur redonner un caractère convivial, notamment au travers de l'aménagement paysager (espaces verts, de détente et de loisirs).

Cette action est en lien avec le développement des voies piétonnes et cyclables : relier les lieux de convivialité par des modes de déplacements doux, facilite les échanges et améliore le cadre de vie.

Action 5

Accompagner la création de jardins familiaux

L'habitat collectif et les maisons de village ne permettent pas à tous de disposer d'un espace de jardinage. Aussi la commune propose d'aider et soutenir des initiatives citoyennes de jardins familiaux.

Ces jardins offriront non seulement la possibilité de disposer d'un espace de jardinage et de maraîchage, mais contribueront également au renforcement des liens sociaux entre les bénéficiaires.

Action 6

Soutenir les fêtes de quartier

Les fêtes de quartier et hameaux regroupent les habitants autour d'un repas à leur initiative. De telles manifestations permettent de mieux connaître ses voisins, d'échanger avec eux et ainsi de renforcer convivialité et solidarité. La commune souhaite soutenir et encourager ces fêtes : outils de communication, prêt de matériel...



Objectif 1.3

Mieux prendre en compte le handicap.

Deux établissements spécialisés dans l'accueil des personnes handicapées sont situés à Soucieu-en-Jarrest. Or, de nombreuses structures ne leur sont pas accessibles et les déplacements sont souvent difficiles. Il convient donc de travailler sur la manière de mieux prendre en compte le handicap, qu'il soit physique ou mental, dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Action 7

Adapter les loisirs aux personnes handicapées

Parce que la vie d'une personne handicapée ne se limite pas au travail et à l'accès aux équipements publics, il est important de prendre en considération la question du loisir pour tous. Une réflexion sera menée en partenariat avec les acteurs locaux.



Action 8

Améliorer l'accessibilité des espaces et lieux publics aux personnes handicapées

La commune est un acteur important pour permettre l'égalité d'accès à tous et se doit d'être exemplaire. Les nouveaux bâtiments prennent tous en compte la question de l'égal accès aux services, comme la nouvelle bibliothèque ; des espaces ont été aménagés de manière à faciliter les déplacements et l'accès des personnes handicapées. Toutefois, les contraintes sont encore importantes : trottoirs souvent étroits. Les efforts restant à fournir sont conséquents : diagnostiquer les principaux points noirs, améliorer l'accessibilité des bâtiments existants, etc.



AXE 2

Favoriser
les alternatives
à la voiture
pour
un cadre
de vie
plus agréable



Objectif 2.1

Favoriser les déplacements doux.

Près de 30 % des déplacements sont des déplacements véhiculés effectués sur de courtes distances. Alors que la mobilité représente près du tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ces petits trajets pourraient être évités ou effectués par modes doux. La commune souhaite donc à la fois faciliter le recours à des modes de déplacements non polluants et inciter à la réduction des déplacements motorisés.



Action 9 Encourager le covoiturage

Tous les déplacements en voiture ne peuvent être évités. Mais des solutions existent pour en limiter l'impact, notamment le covoiturage. Covoiturer, c'est réduire le nombre de véhicules sur les routes, réduire son budget de carburant et favoriser la convivialité.

Action 10 Développer les cheminement doux

Nombre des déplacements dans le périmètre de la commune pourraient être effectués à pied ou à vélo. Il s'agit de développer les itinéraires doux sur la commune en augmentant le nombre de voies réservées, en sécurisant la pratique de la marche et du vélo. L'attractivité du centre s'en trouverait renforcée.

Action 11 Mettre en place des lignes de déplacements doux vers l'école

Les déplacements domicile-école véhiculés occasionnent des émissions de gaz à effet de serre, des encombrements aux abords des établissements scolaires, des difficultés de stationnement et accroissent les risques d'accident. Mettre en place des lignes de déplacements doux vers l'école, c'est contribuer à réduire ces problèmes tout en favorisant la pratique d'une activité physique bénéfique pour le corps et la concentration.

Action 12 Organiser une « soirée sans voiture »

Les déplacements doux, c'est bien, les pratiquer de manière ludique, c'est mieux ! En proposant de fermer une voie à la circulation automobile une soirée, la commune souhaite encourager les Jarréziens à s'essayer à de nouvelles pratiques de déplacements sans risque et avec bonne humeur.





Objectif 2.2

Conforter l'intermodalité.

A défaut d'avoir compétence en matière de transports en commun, la commune peut fournir les informations nécessaires aux usagers et encourager l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Les trois-quarts des Jarréziens travaillent en effet en dehors de la commune et se rendent largement en direction de l'agglomération lyonnaise qui pourra être reliée par le train notamment.

Favoriser les modes de transports alternatifs, c'est également permettre le stationnement de manière optimale.

Action 13 Promouvoir l'utilisation des transports en commun

L'utilisation des transports en commun est un moyen essentiel de réduire notre impact sur l'environnement et de s'éviter stress et temps perdu dans les bouchons. Avec la mise en place de navettes de bus vers la ligne ferroviaire de l'Ouest Lyonnais, relier Brignais à Lyon ne prendra plus qu'une vingtaine de minutes. Il est



donc important pour la commune de fournir les informations aux usagers et d'encourager le recours à ces modes de transports.

Action 14 Adapter et faire connaître l'offre de stationnement

Comme il n'est pas toujours possible d'éviter de se déplacer en voiture, il est important, pour le bien-être des citoyens, d'offrir des espaces pour garer son véhicule au centre-bourg. Une offre de stationnement adaptée invite à se déplacer à pied dans le village facilitant l'accès aux commerces jarréziens. La mise en place de parkings relais favorisera l'accès aux transports en commun.

Action 15 Encourager la réalisation d'un contournement routier du village

Le village, traversé par deux routes départementales empruntées par des poids lourds, subit de nombreuses nuisances : bruits, odeurs, engorgements... Encourager la réalisation d'un contournement routier vise à apaiser le centre-bourg et permettre aux Jarréziens de se réapproprier cet espace.



AXE 3

Intégrer
les principes
du
développement
durable
dans la vie
quotidienne
des Jarréziens



Objectif 3.1

*Promouvoir des modes
de consommation locaux,
responsables et solidaires.*

L'alimentation est le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire, en particulier à cause des déplacements occasionnés. Or, Soucieu-en-Jarrest accueille sur son territoire une importante activité agricole. La commune cherche à inciter les citoyens à recourir davantage à l'achat local et à approfondir ses efforts dans le cadre du restaurant scolaire.

Action 16 Sensibiliser à l'approvisionnement local et de saison

S'approvisionner localement permet de réduire nos déplacements et ceux des fournisseurs. En respectant le rythme des saisons, nous consommons des produits meilleurs et souvent moins chers. Acheter local, c'est aussi participer au dynamisme de l'agriculture et des commerces jarréziens.



Action 17 Poursuivre la consommation de produits bio et locaux au restaurant scolaire

Dans un souci d'exemplarité, la commune a mis en place avec le fournisseur des repas du restaurant scolaire l'intégration de produits bio dans les menus. Le prestataire s'approvisionne localement et le pain est acheté à Soucieu-en-Jarrest. En cohérence avec la volonté de sensibiliser les Jarréziens à l'achat local et de saison, la commune souhaite donc poursuivre ces actions, avec le souci essentiel de servir à nos enfants de bons repas équilibrés.



Objectif 3.2

Informer et sensibiliser les citoyens sur l'impact de leurs activités quotidiennes et encourager les initiatives permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Nos activités quotidiennes sont responsables d'environ 75% des émissions de gaz à effet de serre : déplacements, mode d'alimentation, déchets... Notre impact est loin d'être négligeable. Il y a pourtant de nombreux petits gestes, simples à adopter mais fortement bénéfiques tant pour l'environnement que pour notre portefeuille.

Action 18

Communiquer sur les éco-gestes

Baisser le chauffage d'un degré, éteindre l'écran de l'ordinateur, récupérer l'eau, jardiner durablement... Autant de petits gestes permettant de réduire son impact environnemental et faciles à mettre en œuvre au quotidien. Mais encore faut-il les connaître !

La mairie va renforcer la communication autour de ces éco-gestes afin de favoriser la connaissance partagée de ce que chacun peut faire dans sa vie de tous les jours pour réduire ses consommations d'eau et d'énergie.



Action 19

Créer un espace dédié au développement durable à la bibliothèque

Comment pratiquer un jardinage écologique ? Quelles aides existent pour l'isolation de son domicile ?... Pour répondre à ces questions, la mairie met à disposition des guides et de l'information pratique et concrète à la bibliothèque municipale.



Action 20

Mettre en place une charte des manifestations municipales et associatives

L'organisation et la tenue de manifestations communales ou associatives ont d'importants impacts environnementaux (déchets, consommations d'eau et d'énergie, etc.) et comportent des enjeux sociaux et économiques : accès pour les personnes à mobilité réduite, tarification, etc. Par la signature d'une charte, un organisateur de manifestations accepte de chercher à améliorer la prise en compte des principes du développement durable.



Objectif 3.3

Favoriser la réduction des déchets et leur valorisation.

Chaque Jarrézien jette en moyenne 520 kg de déchets par an, dont seuls 80 kg sont triés. Afin de faciliter la revalorisation des matières, et limiter l'épuisement des ressources, agir sur les déchets est essentiel. La commune souhaite, en partenariat avec le SITOM, encourager à la baisse du poids de nos poubelles par le tri et par la réduction des déchets à la source.

Action 21

Encourager le compostage individuel et collectif

Les Français jettent en moyenne 20 kg de restes alimentaires par an. Par le compostage, une famille de quatre personnes peut éviter l'incinération de 80 kg de déchets et bénéficier en plus d'un engrais naturel et efficace pour le jardin. Il s'agit de faciliter l'acquisition de composteurs, mais aussi d'offrir des possibilités de formation, de partage d'expérience aux citoyens.



Action 22

Améliorer le tri des déchets

La revalorisation des matériaux recyclables permet d'éviter l'incinération, mais aussi de limiter l'épuisement de nos ressources, en particulier du pétrole, nécessaire à la fabrication de nos objets en plastique.

La commune et le SITOM s'associent de manière à permettre aux Jarréziens de mieux trier et de trier plus par la réalisation d'un « mémo tri », une communication accrue et la mise en place d'animations.

Action 23

Sensibiliser aux achats durables pour favoriser la réduction des déchets à la source

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! Quelques idées et techniques simples permettent de limiter le gaspillage et doivent être communiquées. Les déchets pourraient ainsi être réduits de près de 110 kg par personne. La participation de tous est nécessaire pour que cette action soit efficace : citoyens, commerçants, producteurs, etc.



AXE 4

Préserver
les espaces
naturels
et agricoles
et soutenir
l'activité
agricole

Objectif 4.1

Favoriser le développement de circuits courts pour l'agriculture, la diversité des productions.

Près de 60 % de la commune sont occupés par des terres agricoles : ces activités revêtent une importance particulière. L'alimentation est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Par le développement des circuits courts, nous pouvons contribuer au maintien de l'agriculture, à la solidarité entre les Jarréziens et réduire notre impact environnemental.



Action 24

Initier la création d'un marché de producteurs locaux

Si de nombreux agriculteurs pratiquent la vente directe à la ferme, les consommateurs ont parfois du mal à identifier les producteurs et ce qu'ils proposent. Par la création d'un marché qui rassemble les producteurs locaux, la commune souhaite faciliter la consommation de produits locaux et de saison et développer les circuits courts.

Action 25

Soutenir la création d'une AMAP

La création d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne permet de créer un lien de solidarité entre producteurs et consommateurs et d'offrir la possibilité de découvrir les produits de saison. La commune s'engage à faciliter la mise en place d'une telle initiative et à aider la communication autour de son activité.

Action 26

Communiquer sur le respect du travail des agriculteurs

Les agriculteurs travaillent quotidiennement à nous fournir des denrées alimentaires et entretiennent le territoire communal, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie. La commune souhaite encourager les comportements respectueux du travail des producteurs locaux.



Objectif 4.2

Préserver les espaces naturels, la biodiversité et les valoriser.

Soucieu-en-Jarrest dispose de nombreux espaces naturels, dont trois bénéficient d'une protection particulière. La biodiversité, dont on sait qu'elle est fortement menacée à l'échelle internationale, y est importante. Ce sont, au total, près des trois-quarts du territoire qui sont concernés. Il s'agit donc de préserver les espaces favorables au développement des espèces, qu'ils soient naturels ou agricoles tout en permettant une appropriation par les Jarréziens de leur environnement : une meilleure connaissance favorise le respect.

Action 27

Créer des parcours pédestres à thème

La commune souhaite mettre en valeur des itinéraires de promenade, propices aux sorties conviviales, en leur ajoutant un aspect ludique et pédagogique sur différentes thématiques : patrimoine architectural et historique, biodiversité, eau, agriculture, etc.



Action 28

Connaître et préserver la biodiversité

Si la biodiversité présente sur la commune est importante, elle demeure méconnue. Pour préserver les espèces et pérenniser leur présence, il est nécessaire de bien les connaître, ainsi que leurs écosystèmes. Partager cette connaissance avec les Jarréziens est également essentiel pour que nous puissions tous nous approprier notre environnement et apprendre à mieux le respecter.



Action 29

Surveiller et entretenir les zones sensibles

La commune comprend deux Espaces Naturels Sensibles intercommunaux qui contribuent à la qualité paysagère du cadre de vie jarrézien et favorise la biodiversité. Par la surveillance et l'entretien, il s'agit de prévenir la détérioration humaine et naturelle de ces zones tout en développant la coopération avec les communes concernées.



AXE 5

Adapter
l'offre
commerciale,
d'équipements
et de services

Objectif 5.1

Adapter l'offre d'équipements à l'évolution de la population.

La population jarrézienne croît et de nouveaux besoins apparaissent : nécessité d'augmenter les capacités d'accueil dans les établissements scolaires, attentes de nouvelles activités sportives et de loisirs, mais aussi attentes en termes de services publics de proximité. Aussi, la commune cherche-t-elle à mieux utiliser les équipements existants en optimisant leur utilisation et à anticiper les besoins de manière à adapter ses structures.

Action 30

Adapter et optimiser les capacités d'accueil des équipements publics

De nombreux équipements sont présents à Soucieu-en-Jarrest : établissements scolaires, équipements sportifs, salles à disposition des associations, etc. Il convient toutefois d'être attentif à l'évolution de la population, en termes de nombre, d'âge, etc. de manière à ce que la qualité des services rendus reste à minima constante.



Action 31

Développer, en concertation, les activités pour les personnes âgées

Des activités particulières sont proposées à nos aînés. Toutefois, dans une logique d'amélioration de la participation citoyenne, la commune propose de les associer aux orientations sociales et de loisirs à développer à Soucieu.



Objectif 5.2

Préserver la diversité des commerces et des services à la population.

L'offre de commerces et de services est conséquente, ce qui permet à Soucieu-en-Jarrest d'être le deuxième pôle d'attractivité sur la Communauté de Communes. Il faut toutefois être attentif au risque de perte d'activités qui tendrait à faire de Soucieu-en-Jarrest un « village dortoir ». La commune souhaite donc participer à la mise en valeur des commerces et activités locales ainsi qu'au développement de la proximité des services fournis par la Copamo.

Action 32

Faire connaître et promouvoir les commerces jarréziens

L'offre commerciale est diversifiée, mais pourrait être davantage utilisée. La commune souhaite, en lien avec l'UCAPAM, mettre en valeur ses commerces et informer sur les produits et services qu'ils rendent, en particulier vis-à-vis des nouveaux arrivants.



Action 33

Développer la proximité des services de la Copamo

De nombreux services à la population sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Mornantais : jeunesse, emploi, tourisme, culture, habitat, etc. Cependant, le fait qu'ils soient pour l'essentiel concentrés à Mornant entraîne une méconnaissance de l'offre par les Jarréziens. Il s'agit donc de rendre plus proches ces services afin d'en accroître et d'en améliorer l'utilisation.

AXE 6

Mettre en œuvre le développement durable dans le fonctionnement de la mairie

Objectif 6.1

Favoriser les démarches de concertation et de consultation, en interne comme en externe.

L'un des quatre piliers du développement durable est la participation des citoyens et de tous les acteurs concernés. Aussi, la commune s'engage dans une démarche de sensibilisation et d'association des parties prenantes à la vie collective par la concertation.

L'objectif concerne aussi bien la mairie dans ses relations avec les citoyens que les agents municipaux.



Action 34

Améliorer la communication dans les services et l'information sur les projets municipaux

La circulation de l'information est essentielle au bon fonctionnement de la mairie et pour permettre une réponse efficace aux demandes des administrés. Par la tenue de réunions régulières dans les services et l'envoi par courriel des documents concernant les fonctions des élus et agents, les requêtes des administrés devraient plus facilement trouver une réponse adéquate.

Action 35

Améliorer la visibilité de l'information communale, intercommunale et associative

Afin de faciliter les démarches des citoyens et leur accès aux informations pertinentes, la commune s'engage à améliorer la visibilité et la clarté de l'information au travers de l'affichage et de l'organisation de l'accueil de la mairie. Cela concerne l'information communale, associative et doit permettre d'orienter les Jarréziens vers les bons interlocuteurs à la Communauté de Communes.

Action 36

Créer un livret de l'agent communal

Les droits et devoirs, l'organisation des services, le mode de fonctionnement d'une collectivité, les statuts des agents sont autant de questions auxquelles la mise en place d'un livret de l'agent communal doit répondre. Fondé sur le livret d'accueil existant, il doit fournir aux agents les informations essentielles pour leur fonction.

Action 37

Action sociale en direction des agents : de la connaissance à l'utilisation

La commune adhère au Centre National d'Action Sociale (équivalent des comités d'entreprises pour les collectivités territoriales). Toutefois, la plupart des agents n'ont pas recours à toutes les possibilités qui leur sont offertes. Il s'agit donc de développer l'information sur les offres disponibles afin qu'elles puissent être utilisées de manière optimale.

Objectif 6.2

Mieux prendre en compte le développement durable dans les actions et structures de la mairie.

De par le nombre et la taille de ses structures, équipements et bâtiments, la commune a une responsabilité en termes de consommations énergétiques, isolation thermique, etc. La prise en compte des principes du développement durable doit adapter les locaux aux contraintes environnementales dans un souci de préservation des ressources et garantir l'accès aux usagers à mobilité réduite. Le développement durable doit également être inscrit dans les différentes politiques et actions municipales.

Action 38

Réduire les consommations de fluides dans les bâtiments publics (énergie et eau)

Les bâtiments publics sont d'importants consommateurs d'énergie et d'eau. Il s'agit de réduire ces consommations par l'amélioration des performances énergétiques des structures. Une telle action passe par un diagnostic énergétique des bâtiments, au terme duquel des pistes d'amélioration seront dégagées. Un travail sur les changements de comportement des utilisateurs des bâtiments (éco-gestes) doit être mené en parallèle.

Action 39

Réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public

L'éclairage public est une source de consommation d'énergie importante. Il convient donc de réfléchir aux meilleurs moyens de les réduire tout en se questionnant sur la sécurité des biens et des personnes ainsi que des espaces publics.



Action 40

Mutualiser certains matériels avec d'autres communes

Tous les matériels n'ont pas besoin d'être acquis par une commune : la mise en commun avec d'autres collectivités permet de réduire les coûts, les consommations de ressources et de favoriser la coopération entre communes.

Action 41

Améliorer le cadre de travail

L'amélioration des locaux communaux doit permettre de mieux accueillir les administrés en garantissant confort et confidentialité. Elle contribue également à améliorer le bien-être au travail et donc l'efficacité des services.



Action 42

Améliorer l'organisation de l'entretien des locaux et structures

Les équipements communaux doivent être entretenus de manière optimale pour garantir une utilisation confortable. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins identifiés par les usagers de ces structures et d'adapter au mieux l'entretien et les possibles rénovations.



Action 43

Approfondir la démarche de développement durable dans les marchés publics

Par les marchés publics, la commune a un rôle important à jouer dans la diffusion des principes du développement durable auprès des entreprises. En intégrant des critères touchant au respect de l'environnement et des hommes, la commune peut mettre en avant les prestataires ayant de bonnes pratiques.



Objectif 6.3

Mieux prendre en compte le développement durable dans nos pratiques professionnelles.

Les citoyens ont un rôle majeur à jouer sur la réduction de l'impact environnemental de Soucieu-en-Jarrest par leurs comportements. De même, les agents municipaux ont une responsabilité quant à l'empreinte de l'action municipale sur l'environnement. Intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles, c'est réfléchir sur notre manière de travailler : utilisation du papier, prise en compte des questions économiques et sociales dans le service public...

Action 44

Rationaliser l'utilisation de papier

Les administrations sont fortement consommatrices de papier. La commune entend donc réduire son utilisation notamment par la dématérialisation (scanner plutôt que photocopier) et la sensibilisation des agents.

Action 45

Gérer durablement les espaces verts

La gestion des espaces verts implique arrosage et recours aux engrais, produits phytosanitaires, etc. Il s'agit de choisir des végétaux adaptés à nos régions, de substituer les produits nocifs par des produits naturels et de réduire les consommations d'eau.



Action 46

Gérer durablement les déchets du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire produit environ 60 kg de déchets organiques par semaine (soit près de deux tonnes par an) auxquels s'ajoutent les contenants des plats. Gérer durablement les déchets du restaurant scolaire passe d'abord par un effort de réduction de la production de déchets à la source. Il convient ensuite de valoriser les déchets organiques produits par le biais du compostage.



Action 47

Ancrer les éco-gestes dans la vie professionnelle

Les équipements et comportements dans la vie professionnelle ont un impact conséquent sur l'environnement, les ressources en eau, les matières premières, etc. Il est donc essentiel d'informer le personnel municipal et les élus sur les gestes simples qui peuvent permettre de faire de la mairie une collectivité éco responsable et exemplaire.

Action 48

Optimiser les consommations de produits d'entretien

A l'achat de produits d'entretien bio doit s'ajouter un effort sur les quantités de produits utilisées, de manière à limiter les impacts environnementaux des activités de nettoyage et d'optimiser les achats.

IV. ET MAINTENANT ? TOUS ACTEURS !



6 axes, 15 objectifs, 48 actions... et maintenant au boulot !

1. L'implication citoyenne

La participation a été essentielle à l'écriture de ce projet de développement durable pour la commune. La mobilisation de tous pour la mise en œuvre de ces actions est indispensable.

Citoyens, associations, acteurs économiques, producteurs, élus, agents municipaux et partenaires sont invités à œuvrer à la réalisation du plan d'action et à son amélioration.

Pour construire ensemble un avenir durable et solidaire, l'équipe municipale s'engage à mettre en œuvre, soutenir et accompagner les différentes actions de l'agenda 21.

2. Suivi et évaluation

Le plan d'action de l'Agenda 21 de Soucieu-en-Jarrest n'est pas figé. Toutes ces actions, une fois mises en œuvre, pourront être améliorées, réorientées ou remplacées selon leur avancement et l'évolution du contexte.

Pour améliorer la politique de développement durable de la commune au fil du temps, il est nécessaire de suivre et d'évaluer nos actions : suivre chaque année pour vérifier l'avancement du plan ; évaluer ponctuellement pour s'assurer de l'efficacité et de la pertinence des choix.

L'écriture du plan d'action a été participative : l'évaluation doit donc l'être aussi. Un Comité de Suivi sera mis en place et regroupera élus, citoyens représentants de la vie locale, agents municipaux, etc.

REMERCIEMENTS

L'Agenda 21 de Soucieu-en-Jarrest est le fruit d'un travail collaboratif entre les acteurs locaux. La commune souhaite remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour donner à notre territoire l'ambition de s'inscrire dans le développement durable :

- les Jarréziens pour leur participation aux différents ateliers,
- les commerçants, les artisans, les producteurs pour les contacts établis lors du diagnostic,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Rhônalpénergie-Environnement et la Direction Départementale des Territoires, pour leur accompagnement technique, stratégique et financier,
- les élus des communes voisines, ayant témoigné au cours des ateliers publics, eux-mêmes en démarche Agenda 21, pour le partage de leur réflexion et de leur expérience,
- les élus et les agents municipaux pour la réflexion autour de leur pratique professionnelle et la volonté de leur implication dans le développement durable,
- l'agent chargée de mission « Agenda 21 », Alexandra LAO, pour la pertinence et l'efficacité de son travail.

L'Agenda 21 local ne saurait vivre sans la concertation et l'accompagnement des différentes instances et syndicats :

- La Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Et la Chambre d'agriculture, le SITOM, le Syndicat Accolade, le SMAGGA, l'Ademe.



COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST
Place de la Flette
69510 Soucieu-En-Jarrest
Tel : 04.78.05.26.33 • Fax : 04.78.05.14.91
contact@soucieu-en-jarrest.fr
developpement.durable@soucieu-en-jarrest.fr
www.soucieu-en-jarrest.fr

Direction de la publication :
Gérard GRANGE

Directrice de la rédaction :
Véronique LACOSTE

Rédaction :
Comité Technique Agenda 21 :
Gérard GRANGE, Véronique LACOSTE,
Danielle CREPEAU-AUGROS,
Sandrine NOYEL, Delphine CORBIERE,
Sylvie BROYER, Alexandra LAO

Création graphique, mise en page :
Gaëlle ROLLAND www.luxcreation.com

Impression :
Imprimerie Cusin

Crédits photo :
Sylvie BROYER

Date de publication :
Juillet 2012



Avec le soutien de :



Pour un avenir durable et solidaire



Retrouvez l'actualité de l'Agenda 21 sur
www.soucieu-en-jarrest.fr